

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

Appel à propositions 2015 — EAC/A04/2014**Programme Erasmus+**

(2014/C 344/10)

1. Introduction et objectifs

Le présent appel à propositions est fondé sur le règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant «Erasmus+»: le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, sur le programme de travail annuel Erasmus+ 2014 — dimension internationale de l'enseignement supérieur (rubrique 4) et sur le programme de travail annuel Erasmus+ 2015. Le programme Erasmus+ couvre la période allant de 2014 à 2020. Les objectifs spécifiques du programme Erasmus+ sont énumérés aux articles 5, 11 et 16 du règlement.

2. Actions

Le présent appel à propositions porte sur les actions ci-après du programme Erasmus+:

Action clé n° 1 (AC 1) — Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

- Mobilité des individus dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse
- Masters communs Erasmus Mundus
- Manifestations à grande échelle dans le cadre du service volontaire européen

Action clé n° 2 (AC 2) — Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques

- Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse
- Alliances de la connaissance
- Alliances sectorielles pour les compétences
- Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur
- Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse

Action clé n° 3 (AC 3) — Soutien à la réforme des politiques

- Dialogue structuré: rencontres entre les jeunes et les décideurs dans le domaine de la jeunesse

Activités Jean Monnet

- Chaires Jean Monnet
- Modules Jean Monnet
- Centres d'excellence Jean Monnet
- Soutien Jean Monnet à des institutions et associations
- Réseaux Jean Monnet
- Projets Jean Monnet

Sport

- Projets de collaboration dans le domaine du sport
- Manifestations sportives européennes à but non lucratif

3. Admissibilité

Tout organisme public ou privé œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport peut soumettre une demande de financement dans le cadre du programme Erasmus+. En outre, les groupes de jeunes actifs dans le secteur de la jeunesse, mais pas nécessairement dans le cadre d'une organisation de jeunesse, peuvent demander le financement de la mobilité à des fins d'apprentissage des jeunes et des animateurs de jeunesse ainsi que des partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse.

Le programme Erasmus+ est ouvert à la participation des pays ci-après ⁽¹⁾:

Les pays suivants peuvent participer pleinement à toutes les actions du programme Erasmus+:

- les 28 États membres de l'Union européenne,
- les pays de l'AELE/EEE: Islande, Liechtenstein et Norvège,
- les pays candidats à l'adhésion à l'UE: Turquie et ancienne République yougoslave de Macédoine.

En outre, certaines actions du programme Erasmus+ sont ouvertes aux organisations de pays partenaires.

Veillez consulter le guide du programme Erasmus+ pour de plus amples informations sur les modalités de participation.

4. Budget et durée des projets

Le budget total alloué à l'appel à propositions est estimé à 1 736,4 millions d'EUR, ventilés comme suit:

Éducation et formation:	1 536,5 millions d'EUR ⁽²⁾
Jeunesse:	171,7 millions d'EUR
Jean Monnet:	11,4 millions d'EUR
Sport:	16,8 millions d'EUR

Le budget total alloué à l'appel à propositions ainsi que sa répartition sont indicatifs et peuvent être modifiés moyennant une modification des programmes de travail annuels Erasmus+. Les candidats potentiels sont invités à consulter régulièrement les programmes de travail annuels Erasmus+ et leurs modifications, publiés sur:

http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/more_info/awp/index_en.htm

pour ce qui est du budget disponible pour chaque action couverte par l'appel.

Le montant des subventions octroyées et la durée des projets varient en fonction de facteurs tels que le type de projet et le nombre de partenaires concernés.

5. Délai de présentation des candidatures

Tous les délais de présentation des candidatures mentionnés ci-dessous expirent à 12 h 00 (midi), heure de Bruxelles.

Action clé n° 1

Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	4 février 2015
Mobilité des individus dans les domaines de l'éducation et de la formation	4 mars 2015
Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	30 avril 2015
Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	1 ^{er} octobre 2015
Masters communs Erasmus Mundus	4 mars 2015
Manifestations à grande échelle dans le cadre du service volontaire européen	3 avril 2015

⁽¹⁾ Hormis les actions Jean Monnet, qui sont ouvertes aux candidatures d'établissements de l'enseignement supérieur du monde entier.

⁽²⁾ Ce montant comprend les fonds destinés à la dimension internationale de l'enseignement supérieur (267,7 millions d'EUR au total).

Action clé n° 2

Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse	4 février 2015
Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse	30 avril 2015
Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse	1 ^{er} octobre 2015
Alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences	26 février 2015
Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur	10 février 2015
Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse	3 avril 2015 2 septembre 2015

Action clé n° 3

Rencontres entre les jeunes et les décideurs dans le domaine de la jeunesse	4 février 2015 30 avril 2015 1 ^{er} octobre 2015
---	---

Actions Jean Monnet

Chaires, modules, centres d'excellence, soutien aux institutions et aux associations, réseaux, projets	26 février 2015
--	-----------------

Actions dans le domaine du sport

Projets de collaboration dans le domaine du sport en lien avec la semaine européenne du sport 2015 uniquement	22 janvier 2015
Projets de collaboration dans le domaine du sport sans lien avec la semaine européenne du sport 2015	14 mai 2015
Manifestations sportives européennes à but non lucratif en lien avec la semaine européenne du sport 2015 uniquement	22 janvier 2015
Manifestations sportives européennes à but non lucratif sans lien avec la semaine européenne du sport 2015	14 mai 2015

Veillez consulter le guide du programme Erasmus+ pour de plus amples informations sur les modalités de participation.

6. Informations détaillées

Les conditions détaillées du présent appel à propositions, y compris les priorités, figurent dans le guide du programme Erasmus+ à l'adresse internet suivante:

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/discover/guide/index_en.htm

Le guide du programme Erasmus+ fait partie intégrante du présent appel à propositions et les conditions de participation et de financement qui y sont exposées s'appliquent intégralement à cet appel.
